



AURELIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION

BERNARD CAZENEUVE
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES, CHARGE DU BUDGET

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU
MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF, CHARGEE DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES, DE
L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE

Communiqué de presse

www.culturecommunication.gouv.fr

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 23 décembre 2013
N° 1009/840

Le gouvernement mobilisé pour la neutralité fiscale entre les supports d'information

Le Président de la République, lors de sa rencontre avec des représentants de la presse d'information politique et générale le 17 décembre, a exprimé son attachement au principe de neutralité fiscale entre les supports d'information, qu'ils soient imprimés ou numériques. Il a rappelé que les discussions se poursuivaient avec la Commission européenne afin de permettre à l'ensemble de la presse numérique de bénéficier d'un taux réduit, alors que le droit communautaire impose aujourd'hui l'application du taux plein de TVA. Ce dernier est ainsi à 19,6 % actuellement et à 20% à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette position de principe est cohérente avec celle défendue par la France, devant les instances communautaires, en matière de livre numérique. L'évolution de la position allemande, qui s'engage désormais dans son pacte de gouvernement à soutenir au niveau européen la TVA réduite pour les livres électroniques et les médias numériques, ouvre de nouvelles perspectives. Il s'agit là d'un combat essentiel, que la France et l'Allemagne peuvent désormais conduire en commun, pour l'indépendance de la presse européenne, son pluralisme, sa modernisation.

Aurélié FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication, Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué chargé du Budget et Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, travaillent à une initiative forte pour le début de l'année 2014, destinée à garantir dans la durée la neutralité fiscale entre les presses écrite et numérique. Les trois ministres inviteront les représentants de la presse concernés, en janvier prochain, en présence des parlementaires français et européens intéressés par ces questions, afin de préciser les échéances politiques et législatives de cette forte mobilisation.

Contacts presse :

Cabinet d'Aurélié FILIPPETTI : 01 40 15 80 11

Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 53 18 43 08

Cabinet de Fleur PELLERIN : 01 53 18 41 00